

## INDÉPENDANCE OU CORPORATISME...

La «Convention Nationale sur l'Entreprise» du Parti Socialiste (21 et 22 nov. 98) déclare que:

*«Le projet de modernisation de notre vie démocratique mais aussi économique, suppose qu'un véritable renouvellement ait lieu en matière de démocratie économique et sociale avec l'appui et le concours des organisations syndicales représentatives et l'ensemble de la nation».*

Un décret du 30 novembre 98 publié au J.O. du 1<sup>er</sup> décembre 98 officialise effectivement un «véritable renouvellement»... jugez-en:

*Art.1: «Un Comité de dialogue social pour les questions européennes et internationales est institué auprès du Ministre chargé du travail et de l'emploi. Ce comité a pour mission l'association des partenaires sociaux à toutes les étapes de la procédure de coordination des politiques de l'emploi instituées par le Conseil Européen de Luxembourg du 21 novembre 1997: les partenaires sociaux apporteront dans ce cadre leur contribution à la mise en œuvre des lignes directrices».*

Le décret précise ensuite la composition du comité, dans lequel siégeront, entr'autres, «huit membres permanents» représentant les salariés: la C.G.T., la C.G.T.F.O., la C.F.D.T. ayant respectivement deux représentants, la C.F.T.C. et la C.G.C., un.

C'est inacceptable! Pas un syndicaliste attaché à l'indépendance syndicale ne peut accepter ce cadre qui, non seulement n'est plus simplement consultatif, mais qui institutionnalise les organisations syndicales, désormais considérées comme agents d'exécution des «lignes directrices» décidées à Luxembourg!!! Cette conception étatiste des rapports sociaux s'oppose directement à la liberté de négociation, et, fondamentalement, au préambule des statuts d'une organisation comme la C.G.T.F.O., déclarant solennellement:

*«Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ni s'associer à des groupements politiques quelconques, dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance».*

Le 21 novembre 98, pour affirmer le programme et l'indépendance syndicale de la classe ouvrière, une imposante manifestation interprofessionnelle rassemblait à Paris des milliers de salariés. Ce jour-là, la classe ouvrière, avec ses syndicats et ses militants responsables étaient dans la rue, et par leur présence, s'opposaient directement donc positivement, au gouvernement, au patronat, eurocrates de toutes obédiences, y compris par conséquent à ceux qui siègent pluriellement à Matignon, avec la bénédiction de l'Élysée.

Nous savons bien que l'expression indépendante de la classe ouvrière ne se limite pas à des rassemblements publics, aussi indispensables qu'ils soient, comme l'était celui du 21 novembre. Mais nous savons aussi, comme en 1969 (1) que la défense des intérêts matériels et moraux des salariés ne peut passer, en aucun cas, par une quelconque participation aux délibérations d'organes étatiques.

**Jo. SALAMERO.**